

**MONTREAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**LONGUEUIL**

1372, avenue Victoria  
Longueuil J4V 1L9  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme J7Y 2T9  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

20, rue Bryant  
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 27 janvier 2023

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4185-2022 – Demande du Transporteur relative au remplacement des groupes convertisseurs au poste Châteauguay**

**Réplique aux commentaires du Transporteur sur la demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ**

**N./D. : 104 953**

Chère consoeur,

La présente faite suite à la lettre du 20 janvier 2023 (B-0036) du Transporteur relativement aux demandes de remboursement des frais des intervenants dans le présent dossier.

Nous prenons acte du fait que le Transporteur ne remet pas en cause l'utilité des travaux de l'AQCIE-CIFQ, ni spécifiquement la raisonnable des frais réclamés pour ceux-ci.

En fait le commentaire du Transporteur vise uniquement à remettre en question l'affirmation contenue dans notre lettre du 13 janvier 2023 (C-AQCIE-CIFQ-0018) à l'effet que «*le montant réclamé est de 7,6% inférieur au budget de participation qui avait été soumis au soutien de la demande d'intervention*». Le Transporteur considère que, puisque le budget de participation comportait 45 heures de temps de préparation et de participation à une audience pour les analystes et avocats, cette affirmation serait par conséquent «*discutable*».

Or, ce commentaire du Transporteur passe sous silence le fait qu'un budget de participation conçu en fonction de la tenue d'une audience orale ne tient pas compte du temps nécessaire associé à des argumentations écrites lorsque le traitement du dossier s'effectue plutôt par voie de consultation. En effet, le temps de «*Participation plaidoirie*» inscrit dans un

budget conçu en fonction de la tenue d'une audience orale ne peut suffire pour couvrir le temps associé en lieu et place à une procédure d'argumentations écrites.

La prise de connaissance et l'analyse de l'argumentation écrite du Transporteur, la préparation de l'argumentation écrite de l'AQCIE-CIFQ et la prise de connaissance et l'analyse de la réplique du Transporteur a représenté dans le présent dossier 18,3 h d'avocat, 2,5 heures d'analyste externe et 7h d'analystes internes, représentant 6 790\$ d'honoraires, ce qui est totalement raisonnable et proportionnel avec le temps consacré aux étapes précédentes du présent dossier en fonction de sa complexité.

Ainsi, le fait que le montant de frais réclamés par l'AQCIE-CIFQ soit 7,6% inférieur au budget de participation soumis est totalement en ligne avec le fait que le présent dossier a été traité par voie de consultation plutôt que par voie d'une audience orale.

Pour ces motifs, nous vous réitérons donc que la demande de remboursement de frais de l'AQCIE-CIFQ est justifiée et raisonnable.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle portera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Me Sylvain Lanoix**

✉ [Slanoix@duntonrainville.com](mailto:Slanoix@duntonrainville.com)

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Louis Germain, CIFQ  
Paul Paquin, analyste  
Me Yves Fréchette, HQT